



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-HUITIÈME SESSION

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES (CMP)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

(document établi par le Président de la CMP, Greg Wolff)

- [1] Le présent rapport n'a pas pour objet de reproduire les informations détaillées qui ont été consciencieusement recueillies par le secrétariat et les principaux représentants des divers comités et sous-groupes. Sa vocation est plutôt de souligner certaines des principales réalisations de l'année 2023 et les défis à relever.
- [2] Au nom du Bureau, je souhaite adresser nos condoléances aux familles et aux collègues de M. Ahmed Kamal El-Attar d'Égypte et de M^{me} Margaret Milinga Matengu de Namibie. La communauté de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est elle aussi profondément touchée par leur disparition.
- [3] L'année a été très riche pour tous les acteurs engagés dans les travaux de la CIPV et a notamment été marquée par le rétablissement de l'organisation en présentiel de l'ensemble des réunions de tous les organes de la CIPV. Nous nous réjouissons de constater que nos activités ont repris un cours normal à la suite des immenses bouleversements que la pandémie de covid-19 a provoqués.
- [4] Cette reprise de nos affaires courantes primordiales nous montre, entre autres choses, qu'il est de toute évidence nécessaire de trouver des moyens de financement durable et prévisible à l'appui de la concrétisation des objectifs de la CIPV. Dans plusieurs des précédents rapports présentés par les présidents de la Commission des mesures phytosanitaires (ci-après «la CMP» ou «la Commission»), la nécessité de trouver un financement durable constitue une question récurrente, et ce depuis la 1^{re} session de la Commission. Nous continuons de dépendre d'un niveau important de contributions volontaires de plusieurs parties contractantes, ce qui signifie que nous dépendons de la bonne volonté, du soutien organisationnel (et, dans une certaine mesure, politique) associé à ces dons et de la disponibilité constante de ces ressources budgétaires. Tout cela met en évidence le degré intrinsèque d'instabilité et d'imprévisibilité et, par conséquent, de précarité des ressources de la CIPV. Sachant que la CIPV est le principal organisme intergouvernemental chargé de la santé des végétaux et que cette dernière est aussi primordiale concernant tous les aspects de notre vie, il est navrant de constater que nous n'ayons toujours pas, à ce stade, de modèle de financement que nous pourrions considérer comme étant durable. Le Bureau et le Secrétaire s'emploient à faire connaître cette situation, et ce dernier mobilise inlassablement les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à ce sujet et s'efforce d'obtenir auprès de l'Organisation un plus grand financement des activités de base.

- [5] Comme je l'ai indiqué, la santé des végétaux est à tous égards primordiale dans notre vie. La communauté de la CIPV le sait bien sûr parfaitement, et on le voit par la passion, l'énergie et la capacité d'innovation qui vous animent, ainsi que par votre ouverture aux compromis et aux consensus qui participent à la protection et à l'amélioration de la santé des végétaux. Cependant, plusieurs rapports précédents des présidents mettent également en évidence une autre difficulté apparente, qui est le manque de reconnaissance de l'importance des végétaux et de la santé des végétaux dans nos sociétés. Nous avons déployé au fil des ans d'importants efforts de sensibilisation, qui se sont concrétisés par des approches et des activités de communication d'une grande complexité. On peut citer comme exemples les projets de l'Année internationale de la santé des végétaux, qui ont malheureusement pâti de la pandémie, la Journée internationale de la santé des végétaux, qui se tient chaque année, et la stratégie de communication de la CIPV, dont l'évolution et la mise en œuvre se poursuivent. Nous avons tous un rôle à jouer à ce titre dans nos régions et nos pays et dans nos organisations. En grande partie grâce aux efforts du Secrétaire, il a été clairement établi il y a peu de temps que la participation active au titre de l'approche «Une seule santé» ouvrirait de nouvelles possibilités de sensibilisation quant à l'importance de la santé des végétaux et, de facto, de la CIPV. Plusieurs pays y ont consacré des efforts au cours des dernières sessions de la CMP, mais j'estime que ceux-ci restent jusqu'à aujourd'hui insuffisants. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que l'approche «Une seule santé» se soit historiquement focalisée sur les liens qui unissent la santé humaine et celle des animaux, mais aussi tenir au fait que la communauté de la CIPV n'ait pas été assez proactive dans les démarches engagées pour mobiliser les chefs de file de l'approche et faire œuvre de sensibilisation. Grâce aux initiatives de communication et aux efforts du Secrétaire, il est apparu clairement au Bureau que le fait d'accorder une place plus prépondérante à la santé des végétaux dans l'approche «Une seule santé» ouvrirait des perspectives. Le Bureau a dès lors présenté ses réflexions à ce sujet au Groupe de la planification stratégique. Selon Louis Pasteur, «La chance ne sourit qu'aux esprits bien préparés» et on observe, en corrélation avec les débats du Bureau et de l'organisme chargé de l'approche «Une seule santé», une plus grande réceptivité – ou compréhension – à l'égard de l'importance de la santé des végétaux qui semble également ressortir de plus en plus manifestement des activités et des rapports des principaux organes impliqués dans cette approche. Nous avons à présent des fenêtres d'opportunités en matière de mobilisation et de sensibilisation qui s'ouvrent clairement à nous, comme le 8^e Congrès mondial «Une seule santé», qui se tiendra plus tard cette année. Tous ces points sont détaillés dans un document connexe de la CMP.
- [6] J'ai mentionné la récente pandémie de covid-19, qui a eu, entre autres nombreux préjudices, des répercussions négatives sur la chaîne d'approvisionnement, ce qui a posé tout un ensemble de problèmes y afférents. Les incidences sur la chaîne d'approvisionnement sont apparues au grand jour en touchant les chaînes logistiques d'approvisionnement par conteneurs maritimes. Cette situation a mis clairement en évidence les points faibles de systèmes logistiques si complexes et a montré combien les économies nationales et, in fine, l'ensemble de l'économie mondiale étaient essentiels au bon fonctionnement du transport par conteneurs maritimes. Cela fait ressortir de façon flagrante des questions qui retiennent depuis plus d'une décennie l'attention de divers organes de la CIPV chargés d'élaborer des orientations destinées à réduire les risques phytosanitaires associés à ces circuits. Nous sommes surtout désormais mieux à même de comprendre qu'il faut écarter toute entrave inutile à la circulation des conteneurs maritimes, tout en déterminant les mesures et les activités qui pourraient contribuer à la réduction effective de la propagation des organismes nuisibles. Cela nécessite de trouver un juste équilibre, dont il est tenu compte dans le rapport du Groupe de réflexion chargé des conteneurs maritimes et dans la version révisée de la recommandation qui est présentée à la CMP à sa 18^e session, en vue de son adoption.
- [7] Toutes les organisations et tous les contextes évoluent sans cesse. Pour se donner le plus de chances possible d'atteindre ses objectifs, il faut élaborer des stratégies robustes et, surtout, efficaces dans leur exécution. Nous sommes actuellement en pleine mise en œuvre du Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV. À ce stade, plusieurs groupes de réflexion de la CMP sont chargés de concrétiser et de faire avancer certaines questions. De plus, nous avons organisé des ateliers qui ont abouti aux résultats attendus et au cours

desquels des représentants des secteurs privé et public ont fait part de leurs idées et ont défini des approches prometteuses dans l'appui effectif à apporter à l'ambition de la CIPV. Le secrétaire a également conduit l'élaboration du programme phytosanitaire africain qui pourra être, par la suite, pris pour modèle dans d'autres régions. Bien sûr, pour que le Cadre stratégique soit pleinement opérant, nous devons être vigilants et garder à l'esprit les changements qui peuvent survenir de manière inattendue dans notre «périmètre d'action» mondial ou se produire de façon plus rapide ou être plus importants que prévu. Nous devons, au besoin, être prêts à adapter le Cadre. Tous les organes de la CIPV doivent déployer des efforts pour maintenir cette attention et le meilleur moyen de procéder aux éventuelles adaptations serait de mettre à profit les contributions de leurs représentants. Les activités mentionnées précédemment en font partie, mais ce travail est également celui du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre, des groupes techniques, des groupes de travail d'experts et, bien sûr, du secrétariat. Forts des compétences que nous cumulons, nous sommes bien placés pour contribuer à la mise en œuvre efficace de la CIPV, et nous le resterons aussi longtemps que nous ferons ce qu'il faudra pour que les informations y afférentes soient bien communiquées, bien comprises et suivies des effets qui conviennent.

- [8] S'agissant également de l'évolution de la CIPV, il est intéressant de prendre en considération les échanges et les collaborations que nous avons entretenus avec d'autres organismes et d'autres groupes au fil des ans. Notre collaboration avec le secteur privé est de plus en plus étroite et bénéficie à toutes les parties. Citons, par exemple, les travaux sur les conteneurs maritimes et les certificats phytosanitaires électroniques. Pour veiller à ce que les orientations et les exigences soient bien appliquées, l'une des approches les plus efficaces consiste à faire participer les éventuels points focaux concernés à l'élaboration de ces composantes et à faire ainsi en sorte que ces efforts soient compris, reçus et, dans l'idéal, soutenus par le plus grand nombre. Cela semble ressortir de manière évidente de nos travaux sur les conteneurs maritimes, en particulier à l'issue des ateliers de 2022 et 2023. Au-delà de ce constat, alors que nous consolidons nos connaissances sur les liens et les facteurs qui contribuent à la santé des végétaux et que nous observons une complexification à l'échelon mondial sous l'effet d'évolutions constantes relatives à la disponibilité et à l'échange de technologies et d'informations, nos objectifs et nos obstacles nous paraissent tous de plus en plus interdépendants. Par conséquent, il est crucial de collaborer avec tous les autres organes multilatéraux compétents et le personnel du secrétariat met tout en œuvre en ce sens. Nous bénéficions également de l'approche proactive d'autres organes qui s'intéressent aux questions liées à la santé des végétaux, comme le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, qui a été formé sur la base du volontariat afin d'étayer les travaux de la CIPV.
- [9] Chaque année apporte son lot de changements et en 2024, en particulier, nous serons témoins de plusieurs évolutions à la tête des organisations régionales pour la protection des végétaux. Il faut souligner l'importance du travail de ces organisations qui peuvent mobiliser directement et représenter leurs homologues nationaux dans leur région. Elles contribuent à une meilleure compréhension et mise en œuvre des objectifs relatifs à la santé des végétaux de la CIPV dans ces régions et apportent un éclairage régional à la prise de décisions et à la planification de la CMP. Je me réjouis de constater à cet égard que les organisations régionales pour la protection des végétaux présenteront leur rôle à l'occasion de la session de cette année de la CMP.
- [10] La CMP connaît cette année un autre changement important à souligner, qui est l'évolution du nombre de parties contractantes à la CIPV. Je suis honoré de présider la première session de la CMP à laquelle la République fédérale de Somalie participe en tant que nouvelle partie contractante depuis son adhésion à la CIPV en 2023. Je félicite et remercie profondément la République fédérale de Somalie et tous ceux qui ont contribué à son adhésion.
- [11] J'ai formulé quelques observations au sujet des membres du personnel du secrétariat et je dois par ailleurs insister sur l'importance du travail que ceux-ci accomplissent pour nous tous tout au long de l'année. Je les remercie, à titre personnel et au nom du Bureau, pour leurs efforts, leur expertise et leur endurance. Sans eux, rien ne pourrait être accompli et aucun résultat ne pourrait être obtenu.

- [12] Il en est de même concernant le Bureau, qui s'emploie tout au long de l'année à donner suite aux décisions prises lors des sessions passées et déterminer les nouvelles mesures devant être examinées par la Commission.
- [13] Il convient d'indiquer que le présent rapport a été préparé presque trois mois avant les réunions de la CMP et ne peut faire état de faits nouveaux imprévus liés à la santé des végétaux dont l'examen pourrait sembler évident en avril 2024. Toujours est-il que, grâce aux qualités mentionnées dont disposent les membres de la CMP et la communauté de la CIPV, nous parviendrons à surmonter les défis éventuels et à déterminer comment procéder pour que notre travail continue de porter ses fruits.

Recommandations

- [14] La Commission est invitée à:
- (1) *prendre note* du présent rapport.